

**Avis de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Oise  
du jeudi 27 avril 2023**

**Commune de Thourotte**

Extension d'un ensemble commercial, par la création par transfert d'un magasin à l enseigne « Gamm Vert » d'une surface de 3 009,8 m<sup>2</sup>, sur la commune de Thourotte.

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Oise,

VU le code de commerce ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN en qualité de Préfète de l'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2021 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Oise, publié au recueil des actes administratifs du 7 décembre 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2022 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Oise pour l'examen de la demande susvisée ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 février 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

VU la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée le 17 mars 2023 par la « SASU ODIM » relative à l'extension d'un ensemble commercial, par la création par transfert d'un magasin à l enseigne « Gamm Vert » d'une surface de 3 009,8 m<sup>2</sup>, sur la commune de Thourotte, demande enregistrée le 22 mars 2023 ;

VU le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des Territoires de l'Oise du 21 avril 2023 ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de Mme BOULIANNE-MOUSSEAU, représentant le directeur départemental des Territoires de l'Oise, le 27 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet s'insère dans une ZAC existante et que l'activité est déjà présente sur le territoire et n'aura pas d'incidence sur les commerces ;

CONSIDÉRANT que le projet propose de mutualiser les places de stationnement avec celles du magasin à proximité ;

CONSIDÉRANT que le projet de bâtiment « GAMM VERT » intègre un dispositif d'énergies renouvelables.

**EN CONSÉQUENCE** émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à l'extension d'un ensemble commercial, par la création par transfert d'un magasin à l enseigne « Gamm Vert » d'une surface de 3 009,8 m<sup>2</sup>, sur la commune de Thourotte.

**Ont voté favorablement :**

- M. Patrice CARVALHO, Maire de la commune de Thourotte;
- M. Dominique PASTOT, représentant M. le Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées,
- Mme Valérie VANEPENAGE, représentant M. le Président de la Communauté de Communes des deux Vallées en charge du SCoT ;
- M. Christophe DIETRICH, représentant Mme la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ;
- Mme Sophie MERCIER représentant des Intercommunalités au niveau départemental, Président de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;
- M. Didier MALÉ, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire (Oise) ;
- Mme Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs (Oise) ;

**S'est abstenu :**

- M. Gérard SÉBASTIEN, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs (Oise).

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

à Beauvais, le 02 MAI 2023

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire général de la préfecture,  
président de la commission départementale d'aménagement  
commercial

Sébastien LIME